



INFO VALENCE

Janvier 2011



Mare aux Usages / Photo David ROUSSEL

Directeur : Jacques POULAIN
Rédacteur : Timmy CHEDRI

Imprimerie : Causses & Cevenne

Commission Information :

Liliane FAURE - Timmy CHEDRI
Florence GENIN
Laurent ARDENOIS - José VIEIRA

Sommaire

Etat Civil
Le mot du Maire
Nouveaux horaires mairie
Numeros utiles
Comptes Rendus Municipaux
Declarations prealables / Permis de construire
A NOTER
Communique CAF
Info CPAM
Retraite aux flambeaux
Concours de peche
Forum des associations
Deci-Dela
La Garderie
11 novembre
Saint Nicolas
HPEV
CSV section Football
Defibrillateur
VAAV
CSCV
Conservation des documents
Nouveau talent
Nos Commerçant & Artisans

Etat Civil

Naissance :

Bénédicte MASUTA BULANGUNGA, née le 19 juillet 2010
Grégoire GONTIER, né le 8 aout 2010
Aline GIROLLET, née le 5 octobre 2010
Chénoa MOGINOT, née le 10 octobre 2010
Safiye YILMAZ, née le 8 novembre 2010
Arthur LAIDET, né le 25 novembre 2010
Salomé THIROUIN, née le 7 décembre 2010
Manon THIEBAULT NEMITZ, née le 10 décembre 2010
Tanzila AUSHEV, née le 14 décembre 2010

Mariage :

Toutes nos félicitations à :
ALBERT Stéphanie et SAGOT Julien,
mariés le 11 septembre 2010
Et
JOINY Céline et DJOUADI Jeremy,
mariés le 25 septembre 2010

Le mot du Maire



Je tiens tout d'abord à préciser que j'ai dû interrompre depuis novembre mes fonctions de Maire suite à des problèmes de santé.

Mon premier adjoint honore mon remplacement jusqu'à mon retour tout en me tenant au courant au jour le jour, ce qui fait que nous travaillons en étroite collaboration.

La neige a fait son apparition dès décembre. Je tiens à féliciter le personnel communal qui n'a pas hésité à sillonner les rues de Valence très tôt le matin pour rendre les rues praticables. La saleuse a été livrée début décembre ce qui les a beaucoup aidé dans leur tâche. J'en profite pour rappeler à tous les riverains que le déneigement des trottoirs reste à leur charge dans la mesure du possible.

Le projet des travaux du City Stade mis en place par l'ancienne municipalité ont été réalisés par la nouvelle équipe. Ainsi la section football a pu reprendre ses entraînements dans de meilleures conditions dès septembre.

Le bâtiment situé derrière le garage de la Poste sur la Place, menaçait de s'effondrer. A la demande de l'architecte nous avons dû prendre un arrêté de péril et le faire démolir. Les travaux de démolition sont en cours.

Pour l'année 2011, nous souhaiterions réaliser la réfection du pont aux Fours à Chaux pour lesquels des devis sont en étude. Des puits communaux feront également l'objet de réfection suivant devis.

En ce début d'année je vous souhaite à tous une excellente année 2011.

Jacques POULAIN



Mairie de Valence-en-Brie

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI 8H30/12H - 14H/19H

**PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS DE 17H A 19h
PENDANT LES CONGES SCOLAIRES, PAS DE PERMANENCE**

MARDI 8H30/12H - FERMETURE L'APRES MIDI

MERCREDI 8H30/12H - 14H /17H

JEUDI 8H30/12H - 14H/17H30

VENDREDI 9H30/12H - FERMETURE L'APRES-MIDI

Numéros utiles :

Assistante sociale : Madame LEGUAY Angéline - 01.60.70.78.41

Médiateur de la République - le 1er et 3ème vendredi du mois, de 14h à 18h, sur rendez vous à prendre en mairie du Chatelet en brie auprès de Mme Céline MASDEBAIL - 01.60.69.40.40

Trésor Public du Chatelet en brie - 01.60.69.40.58

Hopital de Montereau - 01.64.31.64.31

Centre anti poison - 01 40 05 48 48

Pompiers - 18

SAMU - 15

Suite à un oubli sur l'Info Valence de Juillet 2010, vous trouverez sur la page suivante le compte rendu du conseil municipal d'avril 2010 relatif au budget de la commune

**Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
en date du 7 avril 2010**

Présents : Messieurs Jacques POULAIN, Philippe ROUSSEAU, Christophe ROUSSEAU, Jean-François PIERRUCCI. Mesdames BESNAULT Agnès, DUBREUIL Annie, FAURE Liliane, Chantal FIRMINHAC, Timmy CHEDRI.

Madame Agnès BESNAULT est nommée secrétaire de séance.

Après lecture du compte-rendu de la séance 21 janvier 2010 approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Sous la Présidence de Madame Liliane FAURE, Maire-Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 dont l'excédent global de clôture s'élève à la somme de 223 832,35 €.

II) COMPTE DE GESTION 2009 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2009, présenté par Monsieur LUIS, Receveur Municipal.

III) AFFECTATION DU RESULTAT 2009 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

- Section d'investissement : article 1068 : 276,41 €
- Section de fonctionnement : article 002 : 46 819,35 €

IV) VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales. Les taux pour l'année 2010 sont donc reconduits comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,090 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,290 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,240 %

V) BUDGET PRIMITIF 2010 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2010, à l'unanimité, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 1 155 413,99 €
- section d'investissement : 1 155 413,99 €

VI) VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS :

Article 6574 :

VAAV :	500 €	HPEV :	300 €
Le VALC :	700 €	CSV Section Football :	1500 €
La Compagnie du Javot	800 €	Le Judo d'Echouboulains/Valence-en-Brie :	800 €
Club des Anciens :	500 €	Le CSCV :	1200 €
Les donateurs de sang :	150 €	ADAPEI :	30 €
Les paralysés :	30 €	L'Institut Curie :	30 €
Les myopathes :	30 €	Handisport :	30 €
La MPCT :	30 €	Les Sapeurs-Pompiers:	30 €
L'accordéon pour la vie :	100 €	Le CSCV (Téléthon) : Salle gratuite	

VII) REVERSEMENT EXCEDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE ROSA

BONHEUR DU CHATELET EN BRIE :

Monsieur POULAIN relate aux conseillers que suite à la dissolution du Syndicat du collège Rosa Bonheur du Châtelet en Brie, il a été décidé de répartir l'excédent de ce dernier entre les communes adhérentes. La somme de 3 430,41 € sera reversée à la commune de Valence-en-Brie et inscrite au budget 2010.

VIII) NOUVEAU STATUT DU SIESM

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau statut du SIESM et notamment son article numéro 3.

IX) INFORMATIONS DIVERSES :

Madame FAURE fait un compte rendu de sa réunion au Syndicat des Transports scolaires à destination de Fontainebleau et explique que les subventions du Conseil Général n'ayant pas été virées avant la réception des factures, le syndicat n'a pu mandater les factures des transporteurs pour le mois de décembre. Il a pour ce fait été envisagé de prendre un crédit « revolving », le Syndicat disposerait d'une réserve d'argent à utiliser en cas de nécessité. Les frais étant moins élevés à la Caisse d'Epargne, cette banque a été retenue. Chaque commune devra participer pour moitié par rapport au nombre d'habitants (877 sur Valence) et pour l'autre moitié par rapport au nombre d'enfants transportés (3 sur Valence). Ce qui revient à un coût de 621,78 € (au lieu de 1054,57€). Une participation de 5 € par enfants sera demandée aux parents pour les frais d'inscriptions (carte). Madame FAURE expose sa réunion au Comité Syndical de la Perception :

- orientation budgétaire 2010

- le receveur municipal ne souhaitant pas utiliser le logement de fonction, le comité a décidé de mettre ce logement en location. Après les travaux de remise aux normes, pris en charge par la Trésorerie Générale, le loyer prévu est de 950 € hors charges. Pour combler le solde de l'emprunt de la Trésorerie Générale, une participation de 0,30 € par habitant est demandée. Soit un coût de 263,10 € pour Valence en Brie. Madame FAURE précise qu'elle a repris contact avec la Société CAPRICORNE afin de savoir où en était l'avancement du dossier pour la pose d'un panneau lumineux de limitation de vitesse. Il semblerait que les informations demandées ne lui étant pas encore été transmises, le dossier sera donc remis à jour.

- Monsieur POULAIN et Madame FAURE ont eu rendez-vous avec la DDEA pour connaître les dispositions à prendre afin de pouvoir autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune. Le Conseil Municipal devra procéder à une modification simplifiée du POS pour changer un des articles.

- Monsieur POULAIN et Madame FAURE se sont rendus pour une visite de sécurité au chapiteau du Manoir de Saint-Hubert. Ce chapiteau, d'une surface au sol de 300 m2 a été monté sans permis de construire. Cette visite s'est révélée positive, les normes de sécurité ont été respectées mais l'emplacement de celui-ci se situe sur une parcelle de terrain non-constructible. Une prochaine réunion du Conseil Municipal délibérera pour classer cette parcelle de terrain comme « zone NB » (zone nonbâtie)

- Madame BESNAULT expose au Conseil la dernière réunion du R.P.I. qui a voté le budget 2010 et approuvé les comptes 2009. Elle précise également que la classe de CM2 participera à une séance publique des Députés à l'Assemblée Nationale. Une élève a été sélectionnée pour représenter sa classe et prendre la place de Monsieur Le Député-Maire de Montereau, Monsieur Yves JEGO, le 16 juin 2010.

- Madame GRIGNÉ, Directrice de l'école primaire de Valence-en-Brie, a fait une demande pour le transport de cette classe le 16 juin prochain. Les membres du RPI acceptent de participer au financement précisant qu'il s'agit d'une participation dans le cadre d'une sortie scolaire.

Repas des anciens :

Mesdames CHEDRI et FIRMINHAC rappellent que le repas des anciens sera bien prévu le 9 mai 2010 à 12 h00 et concernera 66 personnes de plus de 70 ans. Mesdames CHEDRI et FIRMINHAC ont présenté deux devis préparés par la Table 77 de Valence-en-Brie. Deux propositions ont été faites, soit un menu à 30 € et l'autre à 35 €, les vins ne sont pas forcément compris dans le prix de ces menus. Elles doivent reprendre contact avec ce restaurant pour d'autres suggestions de menu.

- Madame DUBREUIL rappelle que le relais enfants « Deci-Delà » fonctionne très bien et qu'il accueille environ une dizaine d'enfants par cession chaque jeudi matin de 9h 00 à 11 h 00.

- Madame DUBREUIL précise également que par l'intermédiaire du CCAS de Valence-en-Brie et de La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et, afin de favoriser le 1er départ en vacances pour les familles dont le coefficient familial n'excède pas 545 € mensuel, celles-ci peuvent obtenir une aide.

- La Caisse d'Allocations Familiales prend à sa charge 90 % du prix de la location pour un montant maximum plafonné de 1 000 €, le transport restant à la charge des familles. Actuellement sur la commune, 12 familles peuvent être concernées. Madame DUBREUIL précise qu'un courrier leur a été distribué et 2 familles ont répondu. Celles-ci profiteront de l'offre.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures 30.

**Compte-rendu du Conseil Municipal
de la commune de Valence-en-Brie
en date du 30 juin 2010**

Présents : Mrs POULAIN, AMANI, ARDENNOIS, VIEIRA, PIERRUCCI, ROUSSEAU Christophe, ROUSSEAU Philippe et BERLAND Mmes GENIN, CHEDRI, FAURE, DUBREUIL, BESNAULT, FIRMINHAC et GARCIA.

I) Délibération pour quatre décisions modificatives au B.P. 2010.

Suite au contrôle du Budget Primitif 2010 par la Préfecture de Seine-et-Marne, il convient d'effectuer quelques changements de comptes (ce qui ne change en rien le total du Budget Primitif Communal pour l'année 2010). Ainsi, le Conseil Municipal propose la délibération de quatre décisions modificatives :

- 1) – Compte 021, virement de la section de fonctionnement de 0,12 centimes d'euros sur le Compte 21561, matériel roulant.
- 2) – Compte 020, virement de la section d'investissement de 78 830,23 € sur le Compte 2138, autres constructions.
- 3) – Compte 7475, subventions-groupement de collectivités virement de 15 000 € sur le Compte 74751, groupement de collectivités de rattachement.
- 4) – Compte 7311, Impôts locaux, contributions directes, virement de 10 859 € sur le compte 7318, impôts, compensation-relais attendue.

Le Conseil Municipal accepte la délibération de ces quatre décisions modificatives au Budget Communal 2010 par 13 voix pour et 2 abstentions. Certains membres de la commission des finances demandent une copie du budget 2010 de la commune. L'Adjointe au Maire chargée des finances se chargera de donner une copie de ce budget aux nouveaux adjoints au maire et conseillers municipaux dès le 1er juillet 2010.

II) Délibération concernant le renouvellement du bail de l'agence de la Banque Postale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération concernant le renouvellement du bail de l'agence de la Banque Postale pour une durée de neuf ans renouvelable.

III) Délibération concernant le nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public (SIESM : Syndicat Intercommunal des Energies du Sud Seine-et-Marne)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de déléguer à travers un contrat de maintenance, l'entretien de l'éclairage public au SIESM d'une durée de trois ans (2011,2012 et 2013). Ce contrat consiste en :

- deux visites annuelles avec vérification du réseau d'éclairage public avec une remise en service du réseau et le remplacement du matériel défectueux

- trois passages annuels permettant d'assurer le changement du matériel à la demande de la commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le SIESM à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune, c'est-à-dire, le matériel changé.

IV) Délibération concernant la désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants au SIESM

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la délibération concernant la désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants afin de représenter la commune au comité de territoire du SIESM :

- 1) Titulaires : Messieurs PIERUCCI et GODRY
- 2) Suppléants : Messieurs BERLAND et VIEIRA

V) Délibération concernant la restauration du tableau de l'Eglise de Valence-en-Brie « La remise du Rosaire à Saint-Dominique et Sainte-Catherine de Sienne recevant leurs chapelets de la Vierge Marie »

Pour l'année 2010, le tableau « La remise du Rosaire à Saint-Dominique et Sainte-Catherine de Sienne recevant leurs chapelets de la Vierge Marie » sera restauré. Le Conseil Municipal décide de choisir le devis de l'atelier BLEU INDIGO ART ET PATRIMOINE pour le support de la toile, couche picturale et pour le cadre.

Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention du Conseil Général pour la restauration de ce tableau soit :
Montant total du devis de l'atelier 6 465,80 € TTC Subvention à 50 % du montant soit 3 232,90 € TTC

VI) Délibération concernant le remboursement du salaire « trop-perçu » d'un Adjoint Technique de 2ème classe titulaire

L'ensemble du Conseil Municipal vote pour le remboursement du salaire « trop-perçu » d'un Adjoint Technique de 2ème classe titulaire :

- 1) Vote pour le remboursement de la totalité du « trop-perçu » : 7 voix pour.
- 2) Vote pour le remboursement de moitié du « trop-perçu » : 2 voix pour.
- 3) Vote pour le remboursement du tiers du « trop-perçu » : 4 voix pour.
- 4) Vote pour l'abandon total du remboursement de la totalité du « trop-perçu » : 2 voix pour.

Le Conseil Municipal accepte la délibération concernant le remboursement du salaire « trop-perçu » d'un Adjoint Technique de 2ème classe titulaire dans sa totalité. Le Conseil Municipal rencontrera la trésorerie du Châtelet-en-Brie afin de définir le mode de remboursement et les prélèvements y afférent.

VII) Informations et questions diverses :

Le maire nous informe que le bois du lac ne peut pas être récupéré par la commune de Valence en Brie, suite à une convention signée en 1998 entre la mairie d'Echouboulains et la S.A.P.R.R. Monsieur José VIEIRA fait part des difficultés rencontrées suite au montage du chapiteau sur le terrain du « Manoir de Saint-Hubert ». En attendant, il est nécessaire que Madame DEVRED-CHAIX, propriétaire de ce bien, procède aux modifications demandées par la Commission de sécurité (pour information, depuis le mois de janvier 2010, il est prohibé de changer de zone, si celle-ci réduit une zone agricole où naturelle). Enfin, une rencontre en Mairie de Valence-en-Brie sera envisagée très prochainement entre la Commission de sécurité, le Conseil Municipal et Madame DEVRED-CHAIX.

Madame CHEDRI nous fait part de la parution du journal « Info-Valence » et de sa distribution pendant la première quinzaine du mois de juillet prochain. Aussi, il serait souhaitable lors de la prochaine mise en page et parution du journal que les associations puissent faire parvenir très rapidement leurs articles. Enfin, la préparation pour les festivités du 14 juillet prochain est terminée. Madame DUBREUIL nous fait part du « Pique-nique de Deci-Delà » qui a eu lieu le 17 juin dernier et qui a clôturé l'année écoulée. Tout s'est bien passé et les enfants, parents et encadrants se donnent rendez-vous l'année prochaine dès la rentrée car « Deci-Delà » s'arrêtera le 1er juillet en fin d'après-midi pour l'année scolaire 2009-2010.

Monsieur Laurent ARDENNOIS nous fait part de la journée consacrée au repas de voisinage du 27 juin dernier de la rue Guy Charles CROS. Celle-ci s'est bien passée, sans aucun incident à y rapporter. Monsieur Bastoi AMANI nous fait part du prochain « pique-nique » organisé par le groupe scolaire de Valence-en-Brie le jeudi 1er juillet 2010. Ce repas viendra clôturer une année de scolarité pour tous les enfants, parents, enseignants et ATSEM, bien entendu, en fonction des départs en vacances d'été pour certains. Monsieur Bastoi AMANI communique à tous les élus une note émanant de l'Inspection Académique de Seine-et-Marne où il est mentionné un éventuel report de cours le mercredi 3 novembre 2010 toute la journée en remplacement du vendredi 3 juin 2011 (« Pont de l'Ascension »).

Monsieur Jacques POULAIN nous fait part de l'avancement des travaux du stade de Valence. Une très bonne coordination s'est déroulée avec l'ensemble des entreprises détenteurs du marché et la probabilité de l'achèvement de la réhabilitation de ce stade après la 2ème quinzaine du mois d'août prochain. La société FORCLUM a informé la commune qu'elle passera les câbles lorsqu'elle aura les poteaux. La société RENOV'SPORT a fini le drainage et mis le revêtement (géotextile). De ce fait, il est impératif de ne pas marcher dessus le temps du compactage. Monsieur Jacques POULAIN tenait à remercier Messieurs Philippe et Christophe ROUSSEAU pour le déblaiement de 80m3 de terre végétale sur le stade. Madame Liliane FAURE nous fait part de son souhait de faire appel à « L'Auvergnat de Paris » afin de faire avancer la vente de l'Hôtel-restaurant « l'Etape de Valence ». Madame Agnès BESNAULT nous fait remarquer le passage sur la commune de la Commission des maisons fleuries avec Monsieur Jean DEY le mardi 6 juillet 2010 à 10H30. Monsieur Christophe ROUSSEAU nous fait part de son inquiétude quand au stationnement rue Jean Haderer. Les voitures en stationnement gênent considérablement la sortie de ses engins de travail. Une réunion sera programmée au mois de septembre prochain avec les riverains et le Conseil municipal afin de déterminer les possibilités de stationnement sans pour autant déranger les sorties d'engins de Monsieur Christophe ROUSSEAU.

La séance est levée à 22 H 15.

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Valence-en-Brie en date du 19 octobre 2010

Présents : Messieurs J. POULAIN, B. AMANI, L. ARDENNOIS, J-F. PERUCCI, C. ROUSSEAU, P. ROUSSEAU et J. VIEIRA, Mesdames A. BESNAULT, T. CHEDRI, A. DUBREUIL, L. FAURE, E. GARCIA, F. GENIN.

Absents : Madame C. FIRMINHAC donne pouvoir à Monsieur J. POULAIN
Monsieur T. BERLAND donne pouvoir à Monsieur L. ARDENNOIS

L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre 2010 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire. Madame L. FAURE est nommée secrétaire de séance. Après lecture du compte rendu du 30 juin 2010, et après rectifications apportées par Monsieur Laurent ARDENNOIS, l'assemblée passe à l'ordre du jour. Monsieur AMANI demande si l'on peut prendre une délibération concernant le Syndicat des Transports de Féricy (Madame FAURE avait déjà évoqué ce sujet au cours du conseil municipal du 30 juin dernier) : accord du Conseil municipal.

1/ DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET EAU :

Monsieur le Maire explique au Conseil que certains comptes du budget ne sont pas suffisamment approvisionnés et qu'il convient de prendre une décision modificative pour régulariser les comptes. Ainsi, il propose la décision modificative suivante :

Il est proposé de prendre le somme de 300 € du compte 2315 Installations, matériels et outillages techniques et de la basculer sur le compte 1641 Emprunts en euros. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

2/ NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL ET INFORMATISATION DES DONNEES RELATIVES AUX RESEAUX SECS :

La numérisation du plan cadastral et informatisation des données relatives aux réseaux secs du S.I.E.S.M. (Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne) Le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne propose d'effectuer tous les plans du réseau sec (électricité, gaz, etc...) gratuitement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

3/ DELIBERATION : DESIGNATION DE DEUX TITULAIRES ET D'UN SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE :

La désignation des délégués au Syndicat d'Electrification Le Syndicat demande de ramener le nombre de suppléants à un au lieu de deux. Après discussion :

- Messieurs C. GODRY et J-F PIERUCCI restent les deux titulaires et Monsieur T. BERLAND reste le suppléant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces désignations.

4/ DELIBERATION : INDEMNITES ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC DU CHATELET EN BRIE :

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande d'indemnité de conseil au Trésorier Principal du Châtelet-en-Brie, Monsieur LUIS pour un taux de 50 % du montant brut de 420,57 € soit au total 210,28€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder cette somme.

5/ RENOUELEMENT DETACHEMENT POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur BERTUGLIA concernant le renouvellement de son détachement au poste d'Adjoint Administratif pour une durée d'un an. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du renouvellement du poste de

Monsieur BERTUGLIA à compter du 8 février 2011 pour une durée d'un an.

6/ DELIBERATION : PARTICIPATION FINANCIERE SYNDICAT DES TRANSPORTS DE FERICY :

Cette délibération concerne la participation financière des communes pour l'année scolaire 2010-2011 qui s'élève pour Valence en Brie à la somme totale de 542,87 € soit (0,60 € x 877 habitants) + (16,67 € x 1 élève) = 526,20 + 16,67 = 542,87 €

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour imputer cette somme sur le Budget Communal.

7/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur J. POULAIN donne les informations suivantes :

· Le contrat négocié avec la Ste S.O.C.O.T.E.C. (contrôle d'électricité des bâtiments communaux) a été revu à la baisse pour une diminution de 300 € par rapport au prix du contrat initial.

· Le devis de l'Entreprise DUPONT concernant une fuite dans le circuit de chauffage de l'Ecole s'élève à 517,77 €. Monsieur J. VIEIRA demande de faire une demande auprès de l'assurance décennale sachant que l'Entreprise BOURRIOUX, installatrice du système, ait déposé le bilan.

· Des devis ont été demandés aux Entreprises TISSIER, SOFTEC et FOURNIER pour la démolition d'une partie du bâtiment communal situé derrière le garage attenant à La Poste de Valence en Brie, qui menace de s'écrouler.

· Le devis de la Sté LEPATRE pour l'achat d'une saleuse s'élève à environ 3600 €. Une reprise de l'ancien tracteur viendra en diminution pour un montant de 2000€

· Monsieur J. POULAIN a reçu Mme PETITJEAN de l'Office des HLM de Nemours. Cette réunion a porté sur la location dès le mois de janvier 2011, des 9 logements de la « Cerisaie » soit : un T1, quatre T3 (dont deux en duplex) et quatre T4 (dont deux en duplex). Actuellement quelques dossiers sont déjà déposés au centre d'OPHLM de Nemours. Les demandes sont à retirer en Mairie de Valence en Brie.

· La Sté de Chasse de Valence en Brie demande la gratuité pour les bois de la « Mare aux Usages » et de « Collignon », suite aux coupes faites cette année. Accord unanime du Conseil Municipal pour la saison 2010/2011 Monsieur J. VIEIRA signale que depuis le mardi 12 octobre 2010, les enfants ne sont plus transportés vers leur collège du Châtelet-en-Brie,

suite à la grève du dépôt VEOLIA de Pringy. Un contact sera pris avec le Président du Syndicat des Transports du Châtelet-en-Brie et suivi d'une lettre. Afin de pouvoir apporter les modifications au P.O.S., Madame CHEDRI expose les difficultés qu'elle rencontre avec la Sté SITE et CONCEPT qui a établi les « écrits » de ce document. Ses appels téléphoniques

et les courriers adressés en recommandé avec accusé de réception restent sans suite. Sans ce document, il faudra tout retaper en modifiant les articles intéressés afin de les présenter à la Préfecture pour le contrôle de légalité.

Madame CHEDRI informe que cette année un spectacle et un goûter seront offerts aux enfants de Valence à la salle Polyvalente pour la Saint-Nicolas le dimanche 5 décembre 2010 après midi. Madame CHEDRI signale qu'une manifestation a eu lieu par les résidents du CADA. Après discussion entre les membres du conseil municipal, il s'avère que le CADA dépend entièrement de l'AFTAM ce qui n'empêche pas d'avoir une écoute sur ce qui s'y passe mais qu'il était regrettable que les membres du Conseil l'aient appris par les journaux.

Madame FAURE demande si un rendez-vous a été pris avec la société VEOLIA pour l'assainissement.

Monsieur J. POULAIN doit prendre contact.

Madame FAURE demande si un inventaire des chemins communaux est toujours valable. Monsieur J. POULAIN verrait bien confier ce dossier à Monsieur J-M. LEFORT Monsieur AMANI signale qu'il a été contacté par la Sté AGRALYS pour le traitement des mauvaises herbes et l'amendement sur le stade.

Cette société sera reçue ultérieurement.

Suite à la demande de plusieurs conseillers, l'Arrêté du Maire N° 48 du 29 Octobre 1999 « Lutte contre le bruit de voisinage » est modifié comme suit : Article 5 : Les samedis de 10h00 à 19h00

Les dimanches de 10h00 à 12h00 (toléré)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Valence-en-Brie en date du 14 décembre 2010

Présents : Messieurs T.BERLAND, P.ROUSSEAU, B.AMANI, L.ARDENOIS, J.PIERUCCI, C.ROUSSEAU, J.VIEIRA. Mesdames A. BESNAULT, C.FIRMINHAC, A. DUBREUIL, E. GARCIA, F. GENIN, L.FAURE.

Absents : Monsieur J.POULAIN donne pouvoir à Madame A.BESNAULT, Madame T.CHEMRI donne pouvoir à Monsieur J.VIEIRA

L'an deux mil dix, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Agnès BESNAULT, Adjointe au Maire. Monsieur L.ARDENOIS est nommé secrétaire de séance. Après lecture du compte rendu du 19 octobre 2010, approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à l'ordre du jour. Madame A.BESNAULT lit un courrier de Monsieur Jacques POULAIN, Maire, expliquant son absence suite à son état de santé qui l'empêche de se rendre en Mairie et précise qu'il travaille en étroite collaboration avec sa première adjointe. Il informe également que cette année, exceptionnellement, la cérémonie des vœux ne pourra pas être organisée et compte sur la compréhension de chacun pour l'en excuser.

1/- DECISION MODIFICATIVE : INTERET MORATOIRE :

Suite à un retard de paiement des intérêts moratoires sont à régler à la Société A2I informatique pour un montant de 5,99 €. Toutefois, aucune somme n'étant prévue au BP 2010, il convient de prendre une décision modificative pour réajuster les comptes. Elle propose de prendre dans le compte :

- 6068 autres matériels et fournitures la somme de - 6,00 €

pour mettre au compte 6711 intérêts moratoires, la somme de + 6,00 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

2/- DELIBERATION SIESM : DISSOLUTION DU SIER ET TRANSFERT DES COMPETENCES AU

SIESM (Syndicat Intercommunal d'Electrification de Seine et Marne) :

Les SIER doivent être dissous au 31 décembre 2010, et il convient de transférer les compétences au SIESM. Le Conseil accepte avec 14 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS.

3/- DELIBERATION SIESM : REVERSEMENT DE L'ACTIF :

L'actif du SIER sera reversé aux trois communes (Echouboulains, Pamfou, Valence en Brie) au prorata du nombre d'habitants. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

4/-SRPI : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PEDAGOGIQUE :

A la demande du RPI, l'article 6 des statuts sur la rémunération du président est modifié comme suit :

Article 6 : Le comité élit parmi ses membres, un bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui du comité. Les fonctions du vice-président et du secrétaire sont gratuites. Le comité fixera l'indemnité de fonction du président sur la base des textes en vigueur. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents. Madame DUBREUIL précise que suite à la démarche de Monsieur AMANI, le RPI a décidé de prendre en charge le subventionnement des enfants du CADA pour la cantine au même prix que ceux des communes d'Echouboulains et Valence en Brie, par 4 voix POUR (1 Valence et 3 Echouboulains) et 2 CONTRE (Valence).

- Monsieur AMANI précise que les frais de scolarité seront toujours à la charge du CADA.

- Les tickets de garderie seront en vente au secrétariat de la Mairie de Valence en Brie aux horaires d'ouverture.

5/-ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE:

Chaque commune doit désigner un correspondant défense en tant qu'élu local qui remplira une mission de sensibilisation des administrés aux questions de défense et sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département. Il sera à même de s'exprimer sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le dossier de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Il visera également les opérations de recensement militaire.

Monsieur Tony BERLAND est candidat. A l'unanimité, le Conseil, accepte la candidature de Monsieur BERLAND.

6/-INFORMATIONS DIVERSES :

L'Entreprise TISSIER a été retenue pour les travaux de démolition d'une partie du bâtiment communal situé derrière le garage attenant à la Poste de Valence-en-Brie. Monsieur VIEIRA, Président du VAAV, informe le Conseil par courrier qu'un miroir a été cassé dans le préfabriqué. Madame BESNAULT répond que l'association CSCV a effectué les réparations. Afin d'éviter les affichages sauvages, il convient de passer les demandes d'affichage par les mairies.

Toutefois, chaque association devra prendre à sa charge l'affranchissement. CSV Foot : Le CSV Foot demande une participation financière à l'achat d'un boîtier de protection pour l'installation d'un défibrillateur. Les adjoints recevront Monsieur MOAL, Président, le lundi 20 décembre en Mairie. Plus d'informations seront donc données lors d'une prochaine réunion. Eclairage du stade : le réglage de l'éclairage du stade a été effectué le 14 décembre 2010 par la Sté FORCLUM. Stationnement camion : Un camion stationne régulièrement devant le cimetière. Il gêne la traversée piétonne et endommage les trottoirs. La Mairie prendra contact avec le propriétaire du camion afin de trouver une solution. Réfection des rues : les trous sur la chaussée ont été rebouchés dans certaines rues afin d'éviter tout accident. Le rebouchage est provisoire et il conviendra de prévoir des travaux de plus grande envergure. La saleuse a été livrée le 13 décembre 2010. Les archives : les archives de la Mairie ont été emmenées par Les Archives Départementales. Le conseil tient à remercier Monsieur et Madame BULLOT pour le temps passé pour l'accomplissement de leur travail.

Une armoire sécurisée pour les registres sera à prévoir sur le budget 2011. Contrat rural : une rencontre a eu lieu en mairie pour l'aménagement de la place de l'Eglise, de la salle d'archives ainsi qu'une salle de jeunes dans le cadre de la possibilité d'un contrat rural. INSEE Recensement Population : Au dernier recensement 2008, la population de Valence en Brie est de 907 habitants. Devis Modification POS / création PLU : La Mairie a reçu plusieurs devis pour la modification du POS (Plan d'Occupation des Sols) ou le passage à un PLU (Plan Local d'Urbanisme). D'autres devis comparatifs ont été demandés. Une réunion est à prévoir pour l'étude de ces dossiers.

Ramassage des ordures ménagères : la Société Derichebourg nous informe qu'en cas d'intempéries (neige, verglas), elle ne pourra assurer le ramassage dans les rues

- Guy Charles CROS - Marcel DESSONNES - Rue des Carrois

Il est demandé dans ce cas aux riverains de rassembler leurs poubelles en bout de rue.

7/ - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Bastoi AMANI : souhaiterait connaître l'avancement du dossier VEOLIA. Madame FAURE répond que la commune doit prendre contact avec le directeur de la société. Madame BESNAULT prendra rendez-vous accompagnée de Madame FAURE. Madame Liliane FAURE demande à insérer dans l'Info Valence les numéros des transporteurs VEOLIA et PROCARS. Monsieur Christophe ROUSSEAU souhaiterait que le stationnement rue Jean Haderer et au coin de l'Eglise soit réglementé. Monsieur Tonny BERLAND demande si les travaux de clôture rue des Bordes ont fait l'objet d'une déclaration en Mairie. Actuellement, un seul des propriétaires a donné son accord. Un courrier a été fait en ce sens. Monsieur Jean-François PIERRUCCI demande s'il serait possible de remettre en place le panneau de signalisation indiquant le virage le long de la propriété de Monseigneur et Madame BRISSAC, rue Max Lafon. Madame Florence GENIN informe que les diplômes des maisons fleuries seront remis lors de la manifestation du 8 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

POUR INFO

ARRETE DU MAIRE N°59/2010 LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, exemple : tondeuses à gazon à essence ou électrique, tronçonneuses à essence ou électrique, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... etc, la liste n'est pas exhaustive, ne peuvent être effectués que :

de 8 heures à 19 heures les jours ouvrés (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
les samedis de 10 heures à 19 heures
les dimanches de 10 heures à 12 heures seront tolérés.

Permis de construire et déclarations préalables 2010

NOM Adresse de la construction	D.P.	P.C.	Descriptif
DAMOUR / LEGER 6 bis rue d'Échouboulains		X	Construction d'une maison individuelle
FOURNIER 22 rue André Taboulet	X		Réfection de la cheminée
TISSIER 2 rue Henri Gelin	X		Remaniage de tuiles
FOURNIER 22 rue André Taboulet	X		Pose d'une fenêtre de toit
VAUCOULEUR 13 rue Jean Haderer	X		Pose d'un nouveau portail
VALANCONY 5 rue Marcel Dessonnes	X		Pose de 2 fenêtres de toit
PASSERARD 7 rue Henri Gelin	X		Réfection de 2 toitures
PETIT 7 rue des fours à chaux	X		Crépis pignon, remplacement gouttière et poteaux...
ORTIGIER 152 rue André Taboulet	X		Ravalement de façade
DELIMBEUF 2 rue Guy Charles Cros	X		Réfection de toiture
JAUFFRION 6 rue des Flamboyants	X		Modification toiture de garage Pose de 2 fenêtres de toit
FIRMINHAC 6 rue Octave Rousseau	X		Sas avec partie en pavés de verre
DELIN 11 bis rue Emile Parquet	X		Construction abri-bois et abri de jardin
MEVEL 25 rue Henri Pelle	X		Transfert d'un petit chalet
JACQUET Rue Octave Rousseau	X		Mise en place d'un mobilhome
BOULET 3 rue Max Lafon	X		Rénovation, Installation porte de garage
TISSIER 17 rue Henri Pelle	X		Création de châssis sur façade est pour éclairage

A NOTER ... A NOTER ...

L'IUT D'ORSAY organise son opération Portes Ouvertes le samedi 5 février 2011 de 13h30 à 17h30.

Adresse : Plateau de Moulon 91400 ORSAY – Coordonnées GPS : rue Noetrin 91190 GIF SUR YVETTE

GDF SUEZ

- **Urgence Sécurité Gaz** : appeler le GrDF au 0800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Pour le **raccordement au gaz naturel** : Appeler le GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)
- Si vos administrés ont un **contrat** de gaz naturel ou d'électricité **Gaz de France Dolce Vita** : **09.69.324.324** (appel non surtaxé) ou **www.dolcevita.gazdefrance.fr**



L'UDAF de seine et marne assure pour la Préfecture de Seine et Marne le secrétariat de la Médaille de la famille et se tient à votre disposition pour tout envoi de dossiers de candidature.

Nous vous invitons à nous adresser les dossiers de candidature dès qu'ils sont complétés (sans passer par la préfecture, qui serait contrainte de nous les adresser) pour le :

Vendredi 11 février 2011 au plus tard

Sans oublier de le compléter en dernière pas de votre avis motivé

Nous vous rappelons les modalités d'attribution de cette distinction, telles que définies notamment par le code de l'Action Sociale et des Familles (articles D215-7 à 12)

« La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent dignement de nombreux enfants afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille dont tous les enfants sont français qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

En cas de remariage, postérieurement à la période pendant laquelle la postulante ou le postulant a élevé seul ses enfants, la médaille ne peut être accordée au nouveau conjoint en application des dispositions du présent article »

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE CONTACTER LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 17 janvier au 16 avril 2011 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc...

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Votre enfant âgé entre 3 et 18 ans participe à une activité sportive, culturelle ou artistique ?

La Caf vous aide à la financer avec le bon loisirs jeunes 2010-2011.

Cette année, vous souhaitez que votre ou vos enfant(s) pratique(nt) un sport, participe(nt) à des activités culturelles ou fréquente(nt) un accueil de loisirs ?

Le bon loisirs peut vous aider à payer :

- les frais d'inscription, de licence, d'assurance pour des activités sportives, culturelles ou artistiques,
- l'achat du matériel ou de l'équipement nécessaire à la pratique de ces activités,
- le paiement des journées en accueil de loisirs sans hébergement.

Ces activités doivent se dérouler en Seine-et-Marne et en dehors des vacances d'été. Elles doivent être organisées par une association Loi 1901 (déclarée en Préfecture), ou par une structure municipale ou para-municipale.

Vous étiez allocataire à la Caf de Seine-et-Marne en octobre 2009, votre quotient familial est inférieur ou égal à 740 € et vous avez reçu des prestations familiales au titre du mois de juin 2010.

Vous n'avez aucune démarche à faire, le formulaire du Bon Loisirs Jeunes (de couleur jaune) vous sera adressé courant septembre (un bon par enfant).

Si vous ne recevez pas de bon en septembre, cela signifie que vous ne remplissez plus les conditions pour en bénéficier.

Ce bon est valable pour l'année scolaire soit du 1^{er} septembre 2010 au 31 mai 2011. Il suffit de faire compléter le bon par l'organisateur de l'activité ou le fournisseur de matériel qui atteste le montant de la dépense et de le retourner à la Caf accompagné des justificatifs de dépenses.

Vous recevrez en retour un remboursement de 40 € minimum à 86 € maximum par enfant, en fonction des frais engagés.

Pendant la période du 1^{er} septembre 2009 au 30 mai 2010, la Caf a versé 1 783 582 € pour financer les activités de 21 493 enfants de 3 à 18 ans du département.

NOUVEAU !

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne propose à ses publics un nouveau service : **l'accueil sur rendez-vous.**

Pour cela, contacter le **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

NOUVEAU

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Le 13 juillet, à eu lieu comme chaque année la retraite aux flambeaux qui précède le feu d'artifice. Les enfants sont venus nombreux récupérer des lampions et faire le tour de village dans une ambiance festive.

Le trajet ayant été modifié par erreur, c'est dans les champs qu'ils se sont retrouvés avec leurs parents mais sont arrivés quand même à l'heure pour assister au feu d'artifice qui cette année encore s'est déroulé sur le stade.

Timmy CHEDRI



Concours de pêche

Le concours de pêche à été très chamboulé cette année.

Les pêcheurs, peu nombreux se sont retrouvés autour de la mare aux usages le 14 juillet comme chaque année. L'association qui s'occupait de la buvette et de la restauration à informé à 10h du matin les membres de la mairie présents ce jour là qu'il ne pourrait pas assurer leur prestation suite à des problèmes rencontrés lors de leur soirée.

Le VAAV a préparé dans l'urgence des thermos de café et des sandwichs saucisses merguez pour le repas des pêcheurs.

En début d'après midi, la pluie s'en est mêlée et c'est dans une fourgonnette que tout le monde s'est réfugié. C'est dans la bonne humeur et une franche rigolade que les lots ont été distribués à l'abri du camion.

Timmy CHEDRI



FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 11 septembre 2010 a eu lieu le 1er forum des associations. Chaque association a présenté ses activités, ses projets et semble avoir apprécié cette initiative.

Si les visiteurs n'ont pas été nombreux, il en ressort tout de même qu'il est intéressant de rencontrer les différentes associations sur un même lieu afin d'apprécier tout ce qu'il est possible de faire sur notre commune.

Le sport, la culture, la danse, le théâtre, sont parmi les activités proposés et permettent un large choix à nos concitoyens.

Le 2ème forum aura lieu début septembre 2011, nous vous espérons nombreux.



Timmy CHEDRI

Deci Dela

Depuis la rentrée de septembre Deci Dela accueille une moyenne de 7 enfants tous les jeudis, mamans et assistantes maternelles de Valence En brie, Echouboulains participent avec les enfants à rompre l'isolement et créer du lien social entre elles Mamans, Assistantes Maternelles, Grands-mères, tous les jeudis sauf vacances scolaires vous pouvez nous rejoindre à la salle polyvalente.

Une équipe accueille tous les enfants de moins de 4 ans.

Dans cette espace aménagé pour vous recevoir avec votre enfant. On joue, on parle, on se détend et on rencontre d'autres parents.

Bonne Année à tous

Annie Dubreuil



La Garderie

Pour la troisième année consécutive, les mairies d'Echouboulains et de Valence en Brie ont mis en place une garderie pour les enfants scolarisés.

La garderie a lieu dans les locaux de l'école de Valence les matins de 7h00 à 8h45 et de 16h45 à 19 h00 les jours d'école.

L'enfant qui va à la garderie le matin ou l'après-midi doit donner un ticket à chaque fréquentation. Les tickets s'achètent par vingt pour 50 euros à la mairie Valence en Brie ou d'Echouboulains.

Le bilan de la garderie est pour le moment très positif car cela répond aux besoins de certaines familles de notre beau village.

Pour plus d'informations, merci de contacter votre Mairie.

Nous en profitons pour souhaiter nos meilleurs vœux de santé et un prompt rétablissement à Madame LUZU, qui manque à l'école et surtout aux enfants.

Bastoi AMANI

Cérémonie du 11 Novembre

La commémoration de l'Armistice de 1918 n'a pas manqué, cette année encore, de dignité devant le monument pour les Enfants de Valence morts pour la France. Celle-ci a été comme chaque année émouvante et suivie par de nombreux Valençois venus saluer les anciens combattants, Ce devoir de mémoire si bien préservé, malgré un temps pluvieux et glacial, a associé plusieurs générations et la présence d'enfants de l'école communale de Valence donne une dimension particulière à cette cérémonie en présence de madame Agnès Besnault 1ère adjointe, Monsieur Poulain étant souffrant et de monsieur Jean Dey représentant le conseil général. Après la lecture du message du secrétaire d'État aux Anciens combattants rendant hommage aux quelques 3000 à 5000 jeunes ayant bravé le 11 novembre 1940 l'interdiction de manifester du gouvernement de Vichy, et dont plus d'un millier furent interpellés et certains incarcérés jusqu'en décembre 1940, la minute de silence respectée pour tous les soldats, français et étrangers, morts pour la France entre 1914 et 1918 et le dépôt de gerbe au pied du monument, un pot de l'amitié a été offert à toutes les personnes présentes.

José VIEIRA



ST NICOLAS

Dimanche 5 décembre, les enfants ont eu le plaisir d'assister à un spectacle pour la St Nicolas.

Si celui-ci n'était pas présent parmi nous cette année, les petits ont pu passer un moment agréable avec le clown Biscotte. Ses tours de magie et ses sculptures de ballons ont enchanté tous les enfants.

L'après midi s'est terminé par une distribution de présents et de chocolat par le Père Noël qui était venu remplacer St Nicolas, qui nous l'espérons reviendra l'an prochain.

Timmy CHEDRI



À l'issue d'une année d'existence, l'association Histoire, Patrimoine et Environnement Valençois affiche une belle santé puisqu'elle compte 45 adhérents. Plusieurs activités culturelles sont venues mettre en lumière, si cela n'était déjà avéré, l'intérêt de nos concitoyens pour l'histoire de leur village. Il s'est traduit par d'intéressantes participations, toutes libres. Pour cette première année d'existence, et hormis les animations passées, annoncées dans le précédent numéro d'Info-Valence, se sont déroulées les animations suivantes :

- en septembre, pour les Journées du Patrimoine, nous avons proposé une exposition de reproductions de cartes postales anciennes du village avec, en regard, des vues actuelles dues au talent de photographe de Maxime Godard. Cette exposition a pu être réalisée grâce à l'amabilité de Messieurs Tissier et Lefort qui nous ont autorisés à reproduire leurs collections.

Elle s'est prolongée le lendemain, permettant une visite des élèves de notre école ; grand merci à Madame la Directrice et à nos institutrices pour leur participation. Grand merci à nos fleuristes locaux, M. et Mme Génin pour la décoration florale.

- le 3 octobre, les amateurs d'histoire valençoise ont pu rejoindre les adhérents après leur Assemblée générale, afin de partir à la découverte des puits de notre village.

- le dimanche 19 décembre, notre Association s'est consacrée aux petits Valençois en leur proposant, à l'approche de Noël, « L'heure des contes ». Nous avons eu le privilège de bénéficier du concours des comédiens de la Compagnie du Javot, notre groupe théâtral local, qui, avec un bel enthousiasme, ont accepté de venir les interpréter en de petites saynètes.

L'assemblée s'est ensuite déplacée dans notre église pour retrouver Saint-Nicolas et les Trois petits enfants, enfin, tous ont admiré la crèche et tous ses personnages. Quelques douceurs sucrées ont terminé l'après-midi: Nous remercions les parents et amis de leur présence. Signalons notre participation au Forum des Associations, organisé par la municipalité, qui s'est tenu le 11 septembre, dans la cour ensoleillée du foyer, rue Jean-Hadérier.

Les mois à venir apporteront d'autres activités, retenez donc les dates suivantes :

- le dimanche 16 janvier 2011, rendez-vous à la salle Marius-Albert, à 15 heures, afin d'entendre la monographie d'une maison : « La maison hantée de Valence-en-Brie ».

- le dimanche 6 mars 2011, en la salle Marius-Albert, une conférence sur « L'Ordre du Temple », par Claude-Clément Perrot, président du Centre de Recherches et de Documentation Médiévales et Archéologiques (CRDMA), un ami spécialiste autodidacte de ces moines-soldats.

- le dimanche 22 mai, cette conférence, où vous aurez pu pourriez approcher la vocation et les péripéties de l'existence de ces chevaliers, vous permettra de nous accompagner sur le terrain de fouilles et sauvegarde menées depuis trente ans par le CRDMA sur le site templier de Fourches, sur la commune du Vaudoué (au sud de la forêt de Fontainebleau) ; des affiches vous donneront, ultérieurement, les modalités du déplacement.

Toutes ces activités sont accessibles à tous, et libres de tout droit de participation, n'hésitez pas à amenez parents, amis et voisins, même d'autres villages.

Au regard de la sauvegarde du Patrimoine, nos projets sont toujours d'actualité. Des tombes ont été remises en état au cimetière, après les dégradations passées ; quant aux dossiers administratifs sur d'autres objets, en particulier le tableau de notre église, ils sont en cours un peu plus longs à aboutir que nous ne l'aurions souhaité. N'oubliez pas que notre association vit de vos adhésions, alors rejoignez nous !

Le Conseil d'Administration d'HEPV
 hpev77@yahoo.fr
 20, rue Max-Lafon



C.S.V. section football

Sitôt l'année achevée et un méchoui bien orchestré, le bureau s'est octroyé quelques vacances avant de se pencher sur les vestiaires du stade (lessivage, ponçage et peinture).

En même temps s'achevait enfin le city stade et la clôture totale du stade de foot par des pare-ballons, l'éclairage viendra un peu plus tard. On a enfin notre CITY-STADE.



Dans la foulée de la rentrée des classes, le CSV a organisé une soirée campagnarde (le 4 septembre) où une cinquantaine de personnes étaient présentes autour des cochonnailles, salades et fromage. Très belle soirée au dire de tous les participants



Le 18 novembre, nous avons mis en place une dégustation de beaujolais sur la place de l'église. Nous souhaitons renouer avec cette tradition qui s'était perdue depuis la fermeture du restaurant. Monsieur ROUSSEAU de la ferme des Guyettes était présent aussi avec ses fromages de chèvre.



Nos Sponsors :



Toute l'équipe du C.S.V. vous souhaite une très bonne année 2011

PROCHAINES MANIFESTATIONS :

- 02 AVRIL 2011 - SOIREE PATES
- TOURNOI POUSSINS – BENJAMINS - DATE A DETERMINER
- MECHOUI A DEFINIR

Un défibrillateur à Valence en Brie

Alors même qu'il était dans le programme de l'équipe municipale élue en 2008 d'acquiescer un défibrillateur, nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre que le Club Sportif de Valence avec son président Monsieur Eric Moal, souhaitait organiser une soirée afin d'obtenir des fonds et d'offrir à la commune, ce défibrillateur.

Au nom des Valençoises et des Valençois, nous les en remercions.

Timmy CHEDRI

Une idée nous tenait à coeur au sein du bureau depuis quelques temps, l'achat d'un défibrillateur.

Après maintes réunions, on s'est mis d'accord sur une date, le 6 novembre.

Christophe PARRET, coach des CDM, nous a présenté Marc KEVIN, une connaissance à lui et qui n'était autre que le sosie officiel de Claude FRANCOIS (TF1).

Joli cadeau pour notre soirée pendant laquelle Marc KEVIN nous a fait une prestation d'une qualité exceptionnelle et qui a enchanté les nombreux spectateurs de Valence et des alentours qui nous ont rejoints ce soir là.

Après une chasse effrénée de 15 jours pour se procurer à moindre frais une sono, des éclairages et des affiches, tout était prêt le soir du 6 Novembre pour accueillir dignement l'artiste et son public.

Ce fut une soirée magique. Merci à Joe et à Christophe pour la Sono, à Eric pour la poursuite, à Pascal et à Philippe pour les éclairages, à Boris et Eric pour le champagne, ainsi qu'aux membres du bureau qui se sont investis pour cette soirée.

Le bilan fut au-delà de nos espérances puisque 950 euros en Dons ont été reçus et 1232 euros de recettes ont été récoltés, soit 2186 euros.

Merci à vous tous de votre générosité et de votre présence ainsi qu'à la mairie qui prend à sa charge le boîtier isotherme nécessaire pour sa pose à l'extérieur.

Nous organiserons prochainement l'inauguration du défibrillateur.

Nous vous en communiquerons la date par voie d'affichage et nous comptons sur votre présence.

Eric MOAL



POUR CETTE NOUVELLE ANNEE QUI S'ANNONCE VAAV VOUS SOUHAITE UNE ANNEE 2011 PLEINE DE BONHEUR

DERNIERES NOUVELLES



11 Novembre 2010
Concours
de
belote



Le jeudi 11 novembre 2010 après-midi, l'association VAAV a organisé pour les amoureux de jeux de cartes, un concours de belote dans la salle de fête.

Tout s'est très bien déroulé dans une ambiance conviviale.

Bravo à tous les participants

Devant ce succès, VAAV donne rendez vous aux adeptes de belote au 11 novembre 2011; mais en attendant cette date les amateurs de jeux de société peuvent se retrouver une fois par mois à 20h30 dans la salle N° 10 du foyer polyvalent de Valence en Brie.

Les dates pour l'année 2011 sont :

le 14/01, le 4/02, le 11/03, le 29/04, le 20/05, le 10/06 et le 1/07



Aurore – Kevin – Rudy – Gaylor
2èmes – Vainqueurs

Venez nombreux



31 octobre 2010
Halloween



VAAV et DJ FRED ont organisé une soirée dansante le 31 octobre pour fêter Halloween. De nombreuses personnes ont joué le jeu en venant costumées. Bravo à la troupe de Mélody CHEDRI pour le spectacle de danse et à tous les participants pour cette soirée agréable



Pour 2011 VAAV maintien :

- les séances d'aide aux devoirs les mercredi et samedi matin de 10h00 à 11h30 (salle 10 du foyer polyvalent). Participation de 1€ par séance et par enfant
- Le S.E.L

D'autres actions+ sont à l'étude, nous vous informerons au fur et à mesure



Retro :

1er Réveillon de la St Sylvestre, qui a eu lieu le vendredi 31 décembre, à la Salle des Fêtes de Valence-en-Brie, au programme Spectacle Cabarets par notre troupe « Il était une fée » suivie d'une soirée dansante avec un repas élaboré par Mme et Mr Laurent Frbezar « Duo Toqué » qui a remporté un vif succès, merci également à Mme et Mr Florent Truca de la table 77 pour la soupe à l'oignon. Pour ce 1er Réveillon, tous les participants nous ont remerciés chaleureusement de cette très belle soirée.

L'équipe du CSCV et moi-même tenons à remercier : Kalinka, Carine, Ginette, Régis, José, Boris pour leur aide précieuse à l'organisation, mais aussi notre troupe « Il était une Fée » pour leur sublime spectacle Cabaret (Valérie, Emilie, Claude, Jilly et Cédric).

Rendez-vous l'an prochain pour un 2ème Réveillon étoilé !!



Salle comble !!! - Le public très attentif au spectacle ! - Notre Troupe « Il était une fée » - Soirée dansante jusqu'au petit matin se terminant par une soupe à l'oignon !!

Depuis le 1er octobre notre association a ouvert une Ecole Multisports au sein de la commune. Cette école fonctionne les mardis et jeudis soir de 17h00 à 18h30 avec notre Animateur sportif Grégory Gandoin diplômée du BPJPS.

Le lieu d'accueil se fait au Foyer Polyvalent, les entrainements se passent dans le préfabriqué et sur le city stade.

L'effectif à ce jour est de 20 enfants de Valence, Pamfou et Echouboulains.

Tarif de la cotisation : 15€/ par trimestre et de 3€ par séance.

Pour plus de renseignements contacter le bureau au 06.09.30.19.04



Calendriers des manifestations à venir :

8ème Stage Multi-Activités : du lundi 21 au samedi 26 février
Au Foyer Polyvalent, rue Jean Haderer de Valence-en-Brie
2ème Soirée la nuit du cœur au profit des Restos du Cœur : samedi 26 mars

à la Salle Marius Albert de Valence-en-Brie

9ème stage Multi-activités : pendant les vacances de Pâques
D'autres animations et manifestations sont à venir !! Programme en préparation

Toute l'équipe du CSCV vous souhaite une excellente année 2011 !!

Pour tout renseignement sur nos activités, manifestations contactez
Le président Laurent Vion et son équipe au 06.09.30.19.04



Pour le bureau du CSCV

Laurent VION

DELAI DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

(Source Sevice-Public.fr)

1 Assurances

Quittances et primes	2 ans	Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement ; courrier de résiliation et accusé de réception
Contrats d'assurance habitation et automobile	Durée du contrat + 2 ans	Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation. Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservés pendant toute la durée du contrat
Dossier "dommages corporels"	10 ans	Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.
Assurance sur la vie et assurance décès	Durée du contrat + 10 ans	Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.

2 Voiture

<u>Contravention</u>	3 ans	A compter de la condamnation
Facture (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	-

3 Banque

Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, la banque n'a pas à le payer
Prêt à la consommation	2 ans	A compter de la dernière échéance du crédit
Prêt immobilier	2 ans	A compter de la dernière échéance de l'emprunt
Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque	5 ans	Ce délai correspond à celui de l'action civile

Attention : s'ils contiennent des informations sur des créances dont la nature fait courir une prescription plus longue, les talons de chèque et relevés de compte doivent être conservés plus longtemps.

4 Famille

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	indéfinie	Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), ils doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.
Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans	Les caisses disposent d'un délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Jugement de divorce, jugement d'adoption	indéfinie	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie.
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou <u>legs</u>)	indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi,
Livret de famille	indéfinie	En cas de perte, un <u>duplicata</u> peut être obtenu à la mairie.
<u>Testament</u> , succession	indéfinie	-

5 Logement

Factures d'électricité et de gaz	2 ans	-
Factures d'eau	4 ou 2 ans	4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée
Facture de téléphone	1 an	-
Factures liées aux travaux	10 ans ou 30 ans	Dépend de la nature des travaux
Certificat de ramonage	1 an	-
Attestation d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts	2 ans au minimum	-
Titre de propriété	indéfinie	Jusqu'à la vente
Charges de copropriété et correspondances avec le <u>syndic</u>	10 ans	-
Procès-verbaux des assemblées générales ou extraordinaires de copropriété	10 ans	délai de contestation des décisions prises par les assemblées
Contrat de location	indéfinie	Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes, l'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	indéfinie	Pendant toute la durée de la location.
Quittance de loyer	5 ans	-

6 Impôts et taxes

Impôt sur le revenu	3 ans	A compter de l'année qui suit l'année d'imposition. Par exemple, la déclaration de revenus de 2007 est à conserver jusqu'à la fin 2010.
Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due. Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.
Preuve du paiement des impôts	4 ans	-

7 Travail

Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail	indéfinie	Jusqu'à la liquidation de la retraite
Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans	-
Allocations chômage (paiement)	2 ans	Les actions en paiement des allocations chômage se prescrivent au bout de 2 ans.
Allocations chômage (restitution)	3 ans	Pôle emploi - Assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.
Titres de paiement de la pension de retraite	à Vie	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.

8 Santé

Remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement, ...)	variable	Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.
Ordonnance	1 an	La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription.
Versement d'indemnités journalières	variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.
Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail	indéfinie	Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.
Capital décès	2 ans	L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant	indéfinie	Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.
Certificats, examens médicaux, radiographies	indéfinie	Les documents doivent être conservés car ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

A savoir : les délais de conservation des papiers d'une personne décédée sont ceux qui sont indiqués précédemment, car certains de ces documents peuvent prouver des dettes ou des créances qui sont transmises aux ayants-droits lors de la succession.

A la découverte de nouveau talent

A l'occasion du marché artisanal, nous avons découvert avec plaisir le talent de Madame DWOWIAK, créatrice de cartes événementielles. Nous vous invitons fortement à les découvrir. Ces cartes par leur aspect unique et original vous plairont.

Vous pouvez joindre Madame DWOWIAK au 06.23.03.14.05



Nos commerçants... artisans... entreprises !

Jean-Louis DOCEUX

Architecte

3 rue Guy Charles CROS
77830 VALENCE EN BRIE
01.60.31.89.22

Christophe-François PERREAU

Sculpteur

8 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.37

Jean-Claude ROUSSEAU

Fromages de chèvre

19 rue d'Echouboulains
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.80.97

LILI ZIGZAG

Fabrication de vêtement poupées

rue max lafon
77830 VALENCE EN BRIE

M. et Mme GENIN

Fleuriste ouvert le Samedi
de 9h à 12h30 - 15h à 19h
M. Benjamin GENIN

Paysagiste

34 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.80

Transports JACQUET

13 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.82.91

SUPERETTE de l'Eglise

Epicerie-dépôt de pain

2 place de l'Eglise
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.83.62

Jean-Louis GODARD

Assistance Haute Pression

19 rue Emile Parquet
77830 VALENCE EN BRIE

Champagne CHARVOT

1 rue Jean HADERER
77830 VALENCE EN BRIE

Pascal FRENCHÉ

Spécialiste du parquet

6 rue Jean Haderer
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.13

Paul ROUSSEAU

Vente de lait 18h à 20h30

5 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE

TISSIER Père et Fils

Maçonnerie générale

17 rue Henri Pelle
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.21

Franck FOURNIER

Entreprise de Peinture

1 rue Henri Gelin
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.84.74

Marie-Claude MIGNONNEAU

Artiste Peintre

2 rue Max Lafon
77830 VALENCE EN BRIE

LA TABLE 77

Bar - Restaurant

32 rue André Taboulet
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.23.69.29

REANIM'AUTO

3 rue des flamboyants
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.88.81
06.64.86.84.95
madjoudm@yahoo.fr

Gérard CHANCÉ

Sculpteur

14 rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
01.60.70.65.49

Communauté de Communes Vallées et Châteaux



JOURS DE COLLECTE POUR L'ANNEE 2011

La collecte des ordures ménagère (OMR), des emballages (EMB), des encombrants et des déchets verts se feront par la Société DERICHEBOURG.

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
BLANDY LES TOURS	OMR	EMB		OMR	
CHATILLON LA BORDE		OMR	EMB		OMR
ECHOUBOULAINS	OMR			OMR	EMB
FERICY	OMR	EMB		OMR	
LE CHATELET-EN-BRIE		OMR	EMB		OMR
LES ECRENNES	OMR			OMR	EMB
MACHAULT	OMR			OMR	EMB
MOISENAY	OMR	EMB		OMR	
PAMFOU		OMR			OMR EMB
SIVRY-COURTRY	OMR	EMB		OMR	
VALENCE-EN-BRIE		OMR			OMR EMB

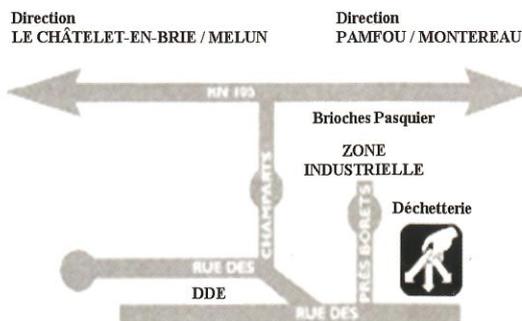
ENCOMBRANTS

Le 1^{ER} LUNDI DES MOIS DE MARS, JUIN ET OCTOBRE
PAMFOU et VALENCE-EN-BRIE

DECHETTERIE DU CHATELET EN BRIE - ZI - 77820 LE CHATELET EN BRIE - 01.60.69.33.75

Horaires d'ouverture d'hiver : du 1er novembre au 31 mars
du lundi au vendredi : de 14h à 18h
le samedi : de 9h à 18h
le dimanche : de 10h à 13h

Horaires d'ouverture d'été : du 1er avril au 31 octobre
du lundi au vendredi : de 15h à 19h
le samedi : de 10h à 19h
le dimanche : de 10h à 13h



Numéro vert du SMITOM : 0800 814 910

ATTENTION

Tous déchets polluants (pneus, pot de peinture, batterie, fibrociment, gravats, etc) doivent être emmenés en déchetterie et non déposés aux encombrants.

RESPECTONS LA NATURE ET PORTONS NOS DECHETS AU RECYCLAGE